



MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **LUNDI 18 AVRIL 2016**

Absente excusée : Mme Marion FOUJU

Est nommée secrétaire de séance : Mr Stéphane PAILLEAU

Le compte-rendu de la séance précédente est validé après 2 modifications demandées par Mr Benoist MOREAU :

- *Suppression de la ligne " Modifie les délégués au Syndicat du Pays Dunois : Titulaire : Philippe MESLARD, suppléante : Marion FOUJU". Cette décision ayant été prise après la levée de la séance
- * Modification de la phrase suivante : "Le Conseil Municipal est informé ~~du~~ des devis réalisés par l'abbé Muchery pour la réfection et l'amélioration de l'électricité à l'église"

Le Conseil Municipal,

- Demande de renégocier le montant des devis pour les travaux de maçonnerie à la bibliothèque (rampe d'accès) puis de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance
- Approuve le compte administratif 2015 de la commune, à l'unanimité, sous la présidence de la doyenne de séance : Mme Gisèle JUTEAU, laissant apparaître :
 - Un déficit d'investissement, après reprise des résultats de : 49 613.58 €
 - Un excédent de fonctionnement après reprise des résultats : 175 751.93 €Et décide de l'affectation du résultat.
- Approuve le compte de gestion 2015 de la commune en concordance avec le compte administratif.
- Décide de reconduire à l'unanimité le taux des taxes afin d'assurer le produit nécessaire à l'équilibre du budget soit avec les taux suivants :

TAXES	TAUX	PRODUITS
TH	8.48 %	50 914.00 €
TFB	16.06 %	69 781.00 €
TFNB	32.53 %	57 643.00 €

Soit un produit fiscal attendu de : 178 338.00 €.

- Vote le budget primitif 2016 de la commune, à la majorité (12 POUR et 2 ABSTENTIONS) qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à : 511 613.51 €
 - En investissement à 152 928.65 €
- Approuve le compte administratif 2015 du CCAS, à l'unanimité, sous la présidence de la doyenne de séance : Mme Gisèle JUTEAU, laissant apparaître :
 - Un excédent d'investissement, après reprise des résultats de : 0 €
 - Un excédent de fonctionnement après reprise des résultats de : 1752.16 €Et décide de l'affectation du résultat au budget communal vu la fusion de ces 2 budgets depuis le 1er janvier 2016.
- Approuve le compte de gestion 2015 du C.C.A.S. en concordance avec le compte administratif.
- Approuve le compte administratif 2015 du service de l'assainissement, à l'unanimité, sous la présidence de la doyenne de séance : Mme Gisèle JUTEAU, laissant apparaître :
 - Un excédent d'investissement, après reprise des résultats de : 72 159.73 €
 - Un excédent de fonctionnement après reprise des résultats de : 12 698.30 €Et décide de l'affectation du résultat au service de l'eau étant donné la fusion de ces deux budgets au 1er janvier 2016.

- Approuve le compte de gestion 2015 du service de l'assainissement en concordance avec le compte administratif.
- Approuve le compte administratif 2015 du service de l'eau, à l'unanimité, sous la présidence de la doyenne de séance : Mme Gisèle JUTEAU, laissant apparaître :
 - Un excédent d'investissement, après reprise des résultats de : 5 089.63 €
 - Un excédent de fonctionnement après reprise des résultats : 71 176.42 €
 Et décide de l'affectation du résultat.
- Approuve le compte de gestion 2015 du service de l'eau en concordance avec le compte administratif.
- Vote le budget primitif 2016 du service eau/assainissement, à la majorité (12 POUR et 2 ABSTENTIONS) qui s'équilibre :
 - En fonctionnement à : 199 699.67 €
 - En investissement à 127 683.99 €
- Décide le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de voirie à Bronville, chemin de la Chapelle en tranche ferme et sa ruelle attenante en tranche conditionnelle.
Mr MESLARD demande s'il serait opportun de changer dans le même temps les canalisations d'eau.
- Décide de l'implantation d'un candélabre Chemin de la Chapelle, à Bronville, par le Syndicat Départemental d'Energies (S.D.E.), pour un montant de 3 300.00 € H.T., pris en charge à 30 % par le S.D.E., soit 990.00 €. Il reste donc à la charge de la commune 2 310.00 € H.T..
- Décide du rajout d'un éclairage, rue Jules Ferry, près de l'abri bus, par le Syndicat Départemental d'Energies (S.D.E.), pour un montant de 500.00 € H.T., pris en charge à 30 % par le S.D.E, soit 150.00 €. Il reste donc à la charge de la commune 350.00 € H.T..
- Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.), pour les travaux de maçonnerie et de menuiserie à la bibliothèque, pour un montant de 4 822.47 €, soit 20 % du montant total H.T. des travaux, soit 24 112.35 €.
- Sollicite une subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.), pour les travaux de voirie à Bronville et éclairage public, pour un montant de 6 800.51 €, soit 20 % du montant total H.T. des travaux, soit 37 302.59 €.
- Retient le devis de l'Entreprise Mn Elec de Bonneval, à la majorité (5 pour LD Elec de Bronville, 8 contre, 1 abstention et 8 pour Mn Elec de Bonneval, 5 contre et 1 abstention) pour les travaux d'électricité à l'église, pour un montant H.T. de 1 821.30 €, soit 2 003.43 € T.T.C.. La moitié, soit 910.65 € sera ensuite reversé par la paroisse.
- Retient le devis des Ets Lecoq pour les travaux de réfection de l'électricité du surpresseur de Varennes, pour un montant de 10 942.00 € H.T., soit 13 103.34 € T.T.C..
- Accepte de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe concernant les assurances statutaires des communes.
- Crée un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe en vu d'un avancement de grade.
- Accepte le remboursement des frais d'assemblées électorales à la secrétaire de mairie
- Nomme 3 suppléants à la Commission d'Ouverture des Plis : Mr Bertrand DARMIGNY, Mr Alain GOUSSARD et Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
- Annule et remplace la précédente délibération nommant les délégués au Syndicat du Pays Dunois : Mme Marion FOUJU est remplacée par Mr Philippe MESLARD, délégué titulaire et Mme Marion FOUJU remplace Mr Bertrand DARMIGNY, déléguée suppléante.
- Nomme un délégué titulaire pour le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Dunois (S.C.O.T.) : Mr Philippe MESLARD et un délégué suppléant : Mr Damien CHERAMY.
- Nomme un délégué "tourisme" à la Communauté de Communes : Mme Claude JOUANNET-LEFRANC
- Nomme un délégué "Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) à la Communauté de Communes : Mme Valérie ARNOULT.
- Est informé de la prochaine réunion du Conseil Municipal le 9 mai 2016, à 20h00.

La Maire,
Valérie ARNOULT.

